



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 20 mai 2026**

Convocation en date du 11 mai 2026  
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

**Délibération n°2026.18**

**OBJET - Election du vice-président délégué du CCAS**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Nadia OULED-SALEM, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Thierry ABERT, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Brigitte VISO.

**Excusés :**

Jérôme BUISSON, Mélanie VALETTE

**Secrétaire de séance :** Karine THEVENARD

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

L'élection d'un vice-président délégué au sein du CCAS constitue une évolution législative introduite par l'article 141 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite "3DS". Ce texte prévoit désormais que le Conseil d'administration du CCAS "élit également un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président".

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur le président du CCAS propose de procéder à l'élection du vice-président délégué et invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.

Candidature(s) recueillie(s) :

- Mandy PERRET-MEDEVIELLE

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la désignation du vice-président délégué est faite à bulletins secrets.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins exprimés : 11

- Pour : 11
- Contre : 0
- Blanc : 0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITE des votants (11 voix)**

**DESIGNE** Mandy PERRET-MEDEVIELLE, vice-présidente déléguée du Conseil d'administration du CCAS.

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.